

**PRESENTATION ET APPROBATION DU NOUVEAU LOGO SAVOIE-GRAND-REVARD** (compétence obligatoire)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 18 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 23 octobre 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
<b>TITULAIRES</b>			<b>TITULAIRES</b>		
BERTHOMIER Christian		X	BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse		X	CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel		X	GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc	X	
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine		X
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal		X	MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie		X
MIGUET Vincent		X	PIGNIER Régis		X
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry		X	REVOL Karine	X	
TICHKIEWITCH Serge		X	SALOMON Marie-Thérèse		X
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy		X
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
HUYNH Antoine	GIMENEZ André
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra

Secrétaire de séance : GIMENEZ André

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	3	1	4	1	5
Grand Lac	7	0	7	1	8

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 15 octobre 2025, le conseil syndical, convoqué une nouvelle fois, peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Depuis quelques mois, un travail conduit par Grand Chambéry Alpes Tourisme a permis la création du nouveau logo pour le périmètre obligatoire Savoie-Grand-Revard.

Ce nouveau logo sera présenté par Grand Chambéry Alpes Tourisme aux socio-professionnels du tourisme et aux habitants du périmètre à travers une réunion d'information dédiée. Il sera également présenté à la presse avec une déclinaison sur différents supports (site web, signalétique digitale, réseaux). Il sera ensuite décliné progressivement sur les supports physiques (signalétique, panneaux, gares, brochures) jusqu'en 2026.



Le conseil syndical, après en avoir délibéré et :

**APPROUVE** le nouveau logo Savoie-Grand-Revard

**AUTORISE** la modification progressive de l'ancien logo au profit du nouveau présenté ci-dessus

Fait à Aix les Bains, le 29 octobre 2025

Le secrétaire de séance

LA PRÉSIDENTE  
FERRARI Sandra



Votants	13	Présents : 11 – Procurations : 2
Ne prend part au vote	0	
Suffrages exprimés	13	
Vote POUR	10	FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, TRAHAND Cécile,  GIMENEZ André, MOUGNIOTTE Alain, REVOL Karine, VAIRYO Nicolas. GRELLIER Jean-Marc
Vote CONTRE	1	CHAPUIS Nicolas
Abstentions	2	BEBERT Thierry, BALTHAZARD Pierre-Louis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.